

# Mise en place & Election du CSE

## Du protocole préélectoral à la proclamation du résultat

**Ça y est, nous y sommes : le Comité Social et Economique se met en place dans toutes les entreprises et vient se substituer au CE/DP/CHSCT.**

Cette mise en place doit être effective pour toutes les entreprises au plus tard au 31/12/2019.

Comment mettre en place le CSE ? Comment passer du CE au CSE ?

Comment négocier le Protocole électoral ? Quel impact sur les budgets du CE ?

**Objectifs de la formation** : conséquences des Ordonnances Macron sur la mise en place du CSE. Négocier un accord préélectoral. Maîtriser les différentes étapes des élections. Déroulement du vote et procès-verbal des élections.

### Négociation de l'accord de mise en place du CSE

Qui négocie ? Que peut-on négocier ? A quel moment ?

3 thèmes de négociation relèvent de la mise en place du CSE (art. L. 2313-2 du Code du travail) :

- La détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts pour la mise en place des CSE d'établissement.
- La création des représentants de proximité.
- Les modalités de la mise en place de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Autres champs de négociation pour la mise en place du CSE

- Durée des mandats entre 2 et 4 ans.
- CSE : contenu, périodicité et modalités des consultations et informations récurrentes ? Nombre de réunions annuelles ?

Participation des suppléants aux réunions ?

Partage et mutualisation des heures de délégation ?

- Mise en place des CSSCT : missions, attributions, fonctionnement, formation, heures de délégation.
- Commissions supplémentaires : obligatoires, facultatives
- Contribution ASC, transfert des budgets au CSE

### Le protocole d'accord préélectoral

- Validité de l'accord électoral. Nombre de collègues et répartition des sièges. Nombre de membres à élire pour le CSE.

- Les caractéristiques du scrutin : vote par correspondance, vote électronique. L'établissement et l'affichage des listes de salariés électeurs et éligibles. Premier et second tours.

- Les conditions pour être électeur ou éligible.

La détermination de l'effectif : qui doit être comptabilisé ?

- La proportionnalité Femmes/Hommes des représentants du personnel.
- Mise en place d'un modèle de Protocole électoral pour l'élection au CSE.

### Organiser les opérations électorales

Le dépouillement du scrutin. L'ouverture et le décompte des enveloppes et des voix. Le calcul du quorum. L'attribution des sièges au quotient électoral et à la plus forte moyenne.

La détermination des élus dans chaque liste. L'établissement du procès-verbal.

### Calcul de la représentativité syndicale au 1er tour des élections